

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 MARS 2021 (19 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Madame Marie-Claude Klenner, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Étienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Laurent Arman, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Excusée :

Madame Maria Hamel, Conseillère;

Convoquée en date du 17 mars 2021, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 25 mars 2021

à 19h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Grades légaux - Direction financière commune Ville/CPAS - Modification du cadre et du statut pécuniaire - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la modification du cadre et du statut pécuniaire des grades légaux en vue de la création d'une Direction financière commune à la Ville et au CPAS de Binche.

Accord à l'unanimité

PCDR

2. Validation du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- valider le règlement d'ordre intérieur qui a été voté les 23 et 24 février par les membres de la CLDR. Ce règlement d'ordre intérieur jalonnait le fonctionnement de la commission;
- charger le responsable du PCDR de la Ville de Binche de transmettre le texte voté à la Ministre ayant en charge le Développement rural et à l'administration du Développement Rural.

Accord à l'unanimité

VOIES PUBLIQUES

3. Dénomination des voies publiques - Décision

Le Conseil communal est invité à attribuer deux nouvelles dénominations de voies publiques pour le nouveau lotissement perpendiculaire à la rue de la Station à Binche (Ressaix).

Accord à l'unanimité

FINANCES

Monsieur Kevin Van Houter entre en séance avant la discussion du point.

4. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2020

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2020 en date du 31 décembre 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 13.961.907,19€.

Notification

FISCALITE

5. Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

6. Acquisition de parcelles pour la création de la ZIT à Waudrez - Demande d'expropriation

Le Conseil communal est invité à :

- entamer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour les parcelles suivantes :
 1. Chemin aux Vaches - parcelle cadastrée section B n° 609m partie;
 2. Rue de Lobbes - parcelle cadastrée section C n° 389d;
 3. Rue de la Résistance - parcelle cadastrée section C n° 334c;
 4. Voie Miclette - parcelle cadastrée section C n° 238a;
 5. Fossé à créer - parcelle cadastrée section C n° 390a;
 6. Fossé à élargir (noue agricole amont ravel - parcelle cadastrée section C n° 274e;
- approuver provisoirement le plan d'expropriation et le tableau des emprises ;
- transmettre le dossier au SPW, Secrétariat Général - GUDEx;
- inscrire les crédits nécessaires à l'article 481/733-60/2018 (projet 20180023) en modification budgétaire n° 1 de 2021.

Accord à l'unanimité

7. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2020

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2020, en date du 31 décembre 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 928.845,47 € (neuf cent vingt-huit mille huit cent quarante-cinq euros quarante-sept cents).

Notification

8. Aliénation de la parcelle de terrain sise Avenue Wanderpepen 21 à Binche

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur la vente de gré à gré d'une parcelle de terrain communal cadastrée section C n° 134/03 située à Binche, Avenue Wanderpepen n° 21;
- solliciter l'estimation du terrain auprès du notaire en charge de la vente;
- décider que tous les frais inhérents à l'opération seront à charge de la partie demanderesse.

M. Devin indique qu'il s'agit d'un dossier résultant d'une décision du siècle passé. En effet, en 1951 une autorisation de construction sur l'ancien lit de la Princesse avait été octroyée par la Ville de Binche. Le terrain ne pouvait pas être cédé au constructeur s'agissant du lit d'une rivière. Actuellement, la rivière a été déviée de sorte que cette parcelle ne présente aucun intérêt à être maintenue en propriété communale. Dès lors qu'un immeuble a été bâti sur cette parcelle et qu'il est en vente, il est proposé à la Ville de Binche de valoriser la valeur du terrain afin de la céder moyennant contrepartie à l'acquéreur de l'immeuble bâti sur cette parcelle.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

9. Accord-cadre de travaux 2021 - Carrelages et revêtements de sols diverses écoles - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2021 - Carrelages et revêtements de sols diverses écoles », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1819 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux 2021 - Carrelages et revêtements de sols diverses écoles", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.568,00 € hors TVA ou 74.802,08 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/723-60 (n° de projet 20210011).

Accord à l'unanimité

10. Rénovation de la cour arrière de l'Ecole de Waudrez - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Rénovation de la cour arrière de l'Ecole de Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1832 et le montant estimé du marché "Rénovation de la cour arrière de l'Ecole de Waudrez", établis par le Services Espaces verts - Propreté et Environnement. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.263,23 € hors TVA ou 49.928,51 €, 21% TVA comprise ;
- choisir le marché par la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/723-60 (n° de projet 20210030).

Accord à l'unanimité

11. Reconstruction du mur de l'ancien cimetière d'Epinois - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Reconstruction du mur de l'ancien cimetière d'Epinois », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1845 et le montant estimé du marché " Reconstruction du mur de l'ancien cimetière d'Epinois ", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 111.317,51 € hors TVA ou 134.694,19 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 878/721-60 (n° de projet 20210046).

M. Piret demande quel est le cimetière d'Epinois qui est concerné par le CSC. Il lit qu'il s'agit de l'ancien cimetière et demande si cela concerne le cimetière qui est adossé à l'église d'Epinois.

M. Devin répond qu'il s'agit du mur du cimetière situé à la rue de de Belle-Vau et qui est divisé en 2 parcelles, une nouvelle parcelle (nouveau cimetière) et une ancienne parcelle située sur le côté de la nouvelle parcelle. Le mur qui sépare cette ancienne parcelle du terrain riverain est concerné par cette intervention.

Accord à l'unanimité

12. Restauration de la tour du clocher de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine rue de Belle-Vau à Epinois - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Restauration de la tour du clocher de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine rue de Belle-Vau à Epinois", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1846 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Restauration de la tour du clocher de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine rue de Belle-Vau à Epinois", établis par l'auteur de projet, ARCOPLAN ET ASSOCIES, Rue Chant d'Oiseaux 514A à 5300 LANDENNE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 271.658,42 € hors TVA ou 328.706,69 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 790/724-60 (n° de projet 20210047) financé par emprunt et subsides ;
- augmenter le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 790/724-60 (n° de projet 20210047) ;
- solliciter la subsidiation du marché public auprès du SPW AWaP.

Accord à l'unanimité

13. Aménagement d'un fossé - Rue des Saules à Waudrez - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Aménagement d'un fossé - Rue des Saules à Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1755 modifié et le montant estimé du marché "Aménagement d'un fossé - Rue des Saules à Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier

- des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.117,56 € hors TVA ou 48.542,25 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
 - rattacher la dépense au projet 20180023 et la financer par le crédit qui sera inscrit lors de la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2021;
 - transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

14. Acquisition de 2 véhicules électriques pour les services communaux (agents recenseurs et constatateurs) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Acquisition de 2 véhicules électriques pour les services communaux (agents recenseurs et constatateurs)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges réf 1830 et le montant estimé du marché "Acquisition de 2 véhicules électriques pour les services communaux (agents recenseurs et constatateurs)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 53.300,00 € hors TVA ou 64.493,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 104/743-52 (n° de projet 20210028) sur emprunts.

Accord à l'unanimité

15. Eclairage Public - Dossier 358632 - 358625 - Remplacement des luminaires sur l'entité de Binche 466 points - Année 2021 - Décision de principe

Dans le cadre du dossier "Eclairage Public - Dossier 358632 - 358625 - Remplacement des luminaires sur l'entité de Binche 466 points - année 2021", le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur le projet d'"Eclairage Public - Dossier 358632 - 358625 - Remplacement des luminaires sur l'entité de Binche 466 points - Année 2021", établi par ORES ASSES. Le montant est estimé à 259.443,00 € hors TVA ou 313.926,00 €, 21% TVA comprise et détaillé comme suit :

BUDGET	MONTANT
Budget global OSP (Obligations de Service Public)	€ 291.815,00
Budget global non OSP (Obligations de Service Public)	€ 24.607,00
	€ -
Intervention OSP > 60W (125 €)	50.500,00
Intervention OSP = 60W (180 €)	€ -6.480,00
	€
Total HTVA :	259.443,00
	€
TVA 21 % :	54.483,00
	€
Total TVAC :	313.926,00

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 426/732-60 (n° de projet 20210044) et financé par emprunt et subsides.

Accord à l'unanimité

16. Eclairage Public - CRONOS 331905 - Mise en lumière Grand-Place - Binche (IN-HOUSE) - Approbation de principe du projet

Dans le cadre du projet "ECLAIRAGE PUBLIC - CRONOS 331905 - Mise en lumière Grand-Place - Binche (IN-HOUSE)", le Conseil communal est invité à :

- recourir à l'intercommunale ORES Assets sc, en application de l'exception In-House, et de lui confier la mise en lumière de la Grand-Place de Binche, cette mission étant estimée à 145.220,83 € TVAC selon le détail :

- Lot 1: Prestation ORES - montée de câbles - raccordement, estimé à 138,99 € hors TVA ou 168,18 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Prestation mise en oeuvre des fournitures, estimé à 20.173,64 € hors TVA ou 24.410,10 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Fourniture matériel, estimé à 99.704,59 € hors TVA ou 120.642,55 €, 21% TVA comprise;
- transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ;
- transmettre la présente délibération à ORES Assets SC pour dispositions à prendre.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 426/732-60 (n° de projet 20210025) en la couvrant par emprunt;
- augmenter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 426/732-60 (n° de projet 20210025).

M. Devin indique qu'il s'agit d'un projet soumis par ORES qui consiste en le remplacement de l'éclairage de la Grand Place et qui sera mis en oeuvre depuis les façades. Il est destiné à mettre en valeur la Grand Place et notamment les éléments patrimoniaux ainsi que la statue du Gille. Aucun éclairage ne sera implanté au sol.

Accord à l'unanimité

17. Remplacement éclairage DBM - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Remplacement éclairage DBM", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1828 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Remplacement éclairage DBM", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 764/724-60 (n° de projet 20210026) en la couvrant par emprunt.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

18. Déclassement d'un véhicule de marque « Toyota Aygo » immatriculé 820-ASU - Véhicule des agents recenseurs - Décision

Dans le cadre du déclassement d'un véhicule, le Conseil communal est invité à :

- procéder au déclassement du véhicule de marque « Toyota Aygo » immatriculé 820-ASU, numéro de châssis JTDJG12C30N371721/86, première mise en circulation le 23 juillet 2009, portant le numéro de compte particulier comptable 053220000000063;
- charger le Collège communal d'exécuter la décision du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'ÉGLISE

19. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche - Budget - Exercice 2021 - Décision - Approbation du budget de l'exercice 2021 après réformation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 14 janvier 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2021, réformé comme suit :

- Recettes : 47.314,40 € ;
- Dépenses : 47.314,40 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 s'élève à 45.745,40 €.

Pour : 20 voix

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fraganane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos,

Abstention: 9 voix

Laurent Arman, Eugénie Ruelle, Luc Jonnart, Philippe Labar, Jean-Luc Fayt, Manuel Bejarano Medina, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Frédéric Tilmant,

Contre : 0 voix

20. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Budget - Exercice 2021 - Décision - Approbation du budget de l'exercice 2021 après réformation.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 14 janvier 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2021, réformé comme suit :

- Recettes : 98.690,87€ ;
- Dépenses : 98.690,87 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 s'élève à 35.615,54 €.

Pour : 20 voix

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fraganane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos,

Abstention: 9 voix

Laurent Arman, Eugénie Ruelle, Luc Jonnart, Philippe Labar, Jean-Luc Fayt, Manuel Bejarano Medina, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Frédéric Tilmant,

Contre : 0 voix

21. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 2 février 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 73.458,96 €;
- Dépenses : 25.220,89 €;
- Excédent : 48.238,07 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 28.451,55 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour : 20 voix

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos,

Abstention: 9 voix

Laurent Arman, Eugénie Ruelle, Luc Jonnart, Philippe Labar, Jean-Luc Fayt, Manuel Bejarano Medina, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Frédéric Tilmant,

Contre : 0 voix

22. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines après réformation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 janvier 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 14.229,62 €;
- Dépenses : 8.405,01 €;
- Excédent : 5.824,61 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 7.985,86 €, montant approuvé à la modification budgétaire de l'exercice 2020.

Pour : 20 voix

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos,

Abstention: 9 voix

Laurent Arman, Eugénie Ruelle, Luc Jonnart, Philippe Labar, Jean-Luc Fayt, Manuel Bejarano Medina, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Frédéric Tilmant,

Contre : 0 voix

MOBILITE

Monsieur Alexandre Rombaut entre en séance avant la discussion du point.

23. Actualisation du Plan Communal de Mobilité - Validation du projet

Le Conseil communal est invité à valider le projet d'actualisation du Plan Communal de Mobilité.

M. Piret indique que le résumé de ce point n'attire pas l'attention et pourtant il s'agit, selon lui, d'un point très stratégique pour la Ville de Binche et son développement. Il s'agit d'un point complexe pour lequel une société de Leuven a été désignée par la Ville de Binche. Dans l'ensemble, il estime que si le document est cohérent et pertinent, certains éléments attirent l'attention et quelques erreurs sont pointées dans le document telles que la présence à Binche d'un Mont Blanc mais il s'agit très probablement de la rue du Moulin Blanc. Le document reprend une série d'expressions et un jargon qui n'est pas facilement compréhensible aux profanes (by-pass,...). Sur le fond, en matière de transports publics, le document détermine une série de circuits et de manques qui doivent être comblés en matière de transports publics. M. Piret relève que le dossier considère l'offre en transports publics exclusivement sous l'angle des transports en bus et le document n'évoque pas l'hypothèse de développement d'un tram. Pourtant, il y a quelques décennies, le transport en tram était en vogue et très confortable. Un tel transport est à nouveau développé dans plusieurs villes, à l'étranger et même en Belgique. Certaines villes se repositionnent par rapport à ce type d'infrastructure et la question n'est pas posée concernant Binche et le développement d'une telle infrastructure sur le territoire communal. M. Piret estime que cette option aurait dû, à tout le moins, être envisagée à titre d'option et comme ce n'est pas le cas, il demande qu'elle en est la raison alors qu'une extension au réseau présent à Anderlues aurait pu être envisagée, même si le développement de l'infrastructure et de sites adéquats pour un tel réseau, n'est évidemment pas simple. A titre de seconde remarque, M. Piret souligne que le dossier évoque, comme solution au trafic de transit en centre-ville, un renforcement de l'utilisation du contournement, de sorte que les véhicules présents sur l'axe Mons-Charleroi ne passent pas en centre-ville. Il estime qu'un souci existe relativement à cette solution, dès lors que les ronds-points situés sur cet axe de contournement sont saturés aux heures de pointe et ne permettent pas une utilisation optimisée de ce contournement. Aucune solution n'est apportée au document. A titre de troisième remarque, M. Piret précise que le document insiste sur l'utilisation de parkings en centre-ville. Il en faut effectivement et à l'heure actuelle, M. Piret souligne que ces parkings sont saturés. Aucune piste n'est dégagée au document afin d'aménager de nouveaux espaces de stationnement. Certes, le document cite l'îlot de Pastures et le développement de capacité de stationnement au sein de ce projet. Mais aucun chiffre n'est apporté sur le nombre de parkings qui y seront développés et sur la proportion accessible au public alors qu'une partie des parkings développés seront destinés aux logements implantés sur le site. A titre de quatrième remarque, M. Piret indique que le document plébiscite les modes doux de transports et notamment du vélo. Ainsi, le document préconise l'utilisation du vélo par les collaborateurs de l'administration située en centre-ville. Ils utilisent une part non négligeable d'emplacements de stationnement en centre-ville. Pourtant, il estime que ce type de piste, à savoir l'utilisation du vélo par les collaborateurs, si elle constitue une des pistes à envisager, n'est pas susceptible d'apporter une réelle amélioration de la situation du trafic, du stationnement en centre-ville et de la pratique cycliste en générale. A titre de cinquième remarque, M. Piret précise qu'au-delà des constats posés par ce projet de PCM, il estime que la situation va évoluer les prochaines années et qu'elle va se dégrader en raison de l'implantation de l'îlot Pastures, notamment dans le quartier de la rue des Pastures, de la rue de Maromme et de la rue de Ressaix, qui sont des rues déjà très utilisées. Il estime dès lors que les apports et les améliorations qui résulteraient de la mise en œuvre du PCM, ne feront que compenser au mieux les charges et les dégradations issues de ces projets. M. Piret conclut que, dans l'ensemble, il ne relève pas d'opposition au document, qui est cohérent et bien conçu. Il en souligne quelques manquements et les angles morts pour lesquels il souhaite des explications.

Tout d'abord, M. Van Houter indique que ce document ne résulte pas de la proposition unique et unilatérale de la société « Auteur de projet » mais d'un travail développé, en plateforme, avec une série d'acteurs locaux de la Ville de Binche et son administration. La plateforme a d'ailleurs intégré d'autres partenaires tels que des sociétés de transports publics ou encore la Zone de Police. L'élaboration du projet a été pilotée ici à Binche. Relativement à l'utilisation du jargon au sein du document et concernant l'expression « By pass », relevée par M. Piret dans le document, elle apporte un élément de réponse à l'une des questions relatives à l'encombrement des ronds-points le long du contournement. En effet, M. Van Houter indique que les « By pass » doivent permettre aux utilisateurs de virer à droite avant le rond-point dès lors qu'ils utiliseraient la première sortie et afin que ceux-ci n'utilisent pas le rond-point et ne l'encombrent pas. Ce type de solution est proposée au document et notamment en faveur de la TEC, afin d'améliorer les temps de parcours sur le

contournement. Relativement à l'interpellation de M. Piret sur les transports publics, M. Van Houter indique qu'effectivement l'option de développement d'un tram n'est pas évoquée dans le document dès lors qu'elle ne constitue pas une piste proposée par les partenaires et la TEC, et sur laquelle la Ville de Binche dispose de peu de levier décisionnel. Cette option n'a pas été retenue au sein du PCM. Par ailleurs et en ce qui concerne les lignes de transports en commun, M. Van Houter relève que la TEC a ses propres contraintes en matière de disponibilité de lignes et que des aménagements sont compensés par des aménagements d'autres lignes. Dans le cadre de l'élaboration de ce PCM, il a été relevé un problème majeur, à savoir que la ligne 136 desservant Mons, reliait Mons à Anderlues, sans arrêt à Binche, de sorte que le temps de trajets sur cette ligne étaient trop long d'une part et il y avait une instabilité sur le service, d'autre part. L'option forte qui est dès lors pris au sein de ce PCM et relativement à cette thématique des transports en commun, consiste à développer une infrastructure multimodale au niveau de la gare de Binche et qui constituerait un lieu de rassemblement de différents types de mobilité et notamment une coupure de cette ligne 136, de sorte que le départ de cette ligne en direction de Mons, se réalise à la gare Binche et ceci afin de permettre l'amélioration de la fiabilité et la ponctualité du service, grâce à la coupure de la ligne à cet endroit. Au sujet de la thématique du parking et sa saturation, comme indiqué précédemment par M. Piret, M. Van Houter précise que cette saturation n'est pas vérifiée pour toutes les poches de parking et en tout temps. Il rappelle que des poches de stationnement ont été créées récemment et aussi une trentaine de places à la rue des Boulevards. Il souligne également que le parking en pierres situé à côté de l'administration à la rue Saint-Paul a été mis en œuvre et il est utilisé par les agents de l'administration communale. M. Van Houter relève sur cette thématique, que des usagers en centre-ville, ne respectent pas le principe du parking en « Zone bleue » limitée dans le temps. Des voitures ventouses continuent à pénaliser le stationnement en centre-ville et il le déplore. Ces personnes paient des amendes en « Zone bleue » et il estime que cela est dommageable. Enfin, M. Van Houter indique qu'un aspect très intéressant de ce PCM, consiste en la création d'une Toolbox (boîte à outils) pour l'avenir, de sorte que les aménagements futurs de l'espace public et de la voirie, seront effectués selon des orientations contenues dans cette boîte à outils. Cette Toolbox ne sera pas respectable à 100%, compte tenu de la configuration des lieux mais une orientation sera donnée par rapport aux projets en cours d'élaboration par la Ville, et cette Toolbox permettra d'aménager en cohérence, les espaces publics et les voiries.

M. Devin indique qu'il y a une marge entre les recommandations des experts, en matière de mobilité, et la réalité binchoise. L'objectif de ce document est de donner des orientations et il souligne que M. Van Houter et la plateforme de travail ont été vigilants à ce que les orientations préconisées dans le PCM soient bien adaptées en la matière à la réalité locale. M. Devin précise qu'il a utilisé lui-même le tram dans sa jeunesse et il regrette que cette infrastructure ait été enlevée et qu'il n'y ait pas de perspectives pour sa réinstallation. Par rapport au contournement et à son utilisation, M. Devin souligne, sans critique, qu'il y a eu 25 ans de latence pour la mise en œuvre de ce dossier et qu'il y a effectivement une boucle mais un chaînon manquant existe vers Merbes. Il souligne que ce n'est pas une option du PCM que d'aménager ce chaînon manquant. Sur l'utilisation des modes doux de transports, M. Devin précise qu'un travail est à venir et il souligne que la Ville de Binche a été retenue par la Wallonie dans le cadre du projet WACY - Wallonie Cyclable - avec un subside de 1.200.000 EUR, ce qui peut vraiment donner le coup d'envoi de l'aménagement d'infrastructures de mobilité en faveur de la pratique cyclable. M. Devin estime que l'on peut penser aujourd'hui que la prochaine génération utilisera d'avantage les modes doux de transports, à condition que les aménagements soient préparés pour permettre cette pratique de demain. Ainsi, M. Devin souligne qu'un accès fort de liaison cyclable est prévu dans le projet WACY, au niveau de la rue de Namur et qui permettra de desservir, depuis les entités, cette entrée de Ville et au sein de laquelle seront centralisées les infrastructures telles que l'ISSH, le Hall omnisport, la piscine, la RJM, le Centre Administratif ou encore, le Ravel. L'idée forte est de disposer à cet endroit d'un point d'arrivée en vélo qui permettra d'atteindre facilement une série d'infrastructures intéressantes. Concernant la saturation évoquée des emplacements de parking, M. Devin indique que c'est effectivement une perception de la situation du stationnement à Binche. Pourtant, des poches de stationnement situées à des distances piétonnes existent et ne sont pas saturées. Ainsi, il cite le parking des Pastures qui est libre la plupart du temps et qui permet d'absorber, actuellement, le stationnement en faveur du Centre de vaccination et du Centre de Testing. Il souligne que la rue de la Pépinière et les disponibilités de parking qui y sont développées ne sont pas saturées la plupart du temps.

Relativement au développement des futurs emplacements de parking, M. Devin précise que, par exemple et en ce qui concerne le développement des futures académies, une réflexion existe d'ores et déjà pour augmenter la capacité du parking sur le haut du Château, de sorte que celui-ci puisse constituer une poche de stationnement pour permettre une amélioration dans ce quartier et donc, une réflexion est faite par rapport à cette thématique et quand cela est possible. Dans le déplacement de la cité administrative, on peut aussi penser que celui-ci libèrera des espaces de stationnement en centre-ville et que sur l'îlot de Pastures, des emplacements seront prévus pour les habitants à hauteur de 170 à 180 places mais 270 places de stationnement accessibles au public seront aussi développées. D'autres réflexions peuvent exister pour autant que l'on ne touche pas au cœur patrimonial du centre-ville.

Mr Piret indique qu'il est favorable au projet et aux grandes idées développées dans celui-ci mais il souhaitait, en complément, souligner que le document ne tient pas assez compte de l'évolution du trafic.

M. Van Houter indique qu'un travail annuel d'évaluation et de réorientation du document, sera fait dès qu'il aura été adopté et mis en œuvre.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT

24. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Vague 2 - 2ème présentation après "recommandations" des plans de pilotage des écoles fondamentales Binche 2, 3, 5, 6 en vue de leur présentation au DCO avant l'adoption définitive et la contractualisation entre le Pouvoir Organisateur et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un « Contrat d'objectifs » - Validation

Le Conseil communal est invité à valider les plans de pilotage remaniés après recommandations et présentés dans le cadre de la procédure de contractualisation entre le Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Binche en tant que Pouvoir organisateur pour les écoles communales fondamentales Binche 2, Binche 3, Binche 5 et Binche 6.

Accord à l'unanimité

25. Enseignement fondamental - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) stagiaire pour l'école fondamentale Binche 6 - Arrêt de la procédure d'appel

Le Conseil communal est invité à arrêter l'appel aux candidats à un poste de Directeur/trice stagiaire pour l'école fondamentale Binche 6, dans un emploi définitivement vacant.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

26. Plan de Cohésion Sociale - Validation du Rapport d'activités - Rapports financiers et "Article 20" - Année 2020 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- le rapport d'activités 2020 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier 2020 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier « article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche, pour l'année 2020.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

27. Rapports d'avancement intermédiaires 2019 et 2020 des activités du Conseiller en Energie - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des rapports d'avancement intermédiaires 2019 et 2020 des activités du Conseiller en énergie, qui seront communiqués à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, dans le cadre de la charte « Energ'éthique », à laquelle la Ville de Binche a adhéré.

Prise de connaissance

28. Prime énergétique accordée par la Ville de Binche pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2021 - Décision

Une prime est accordée par la Ville de Binche aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Cette prime s'élève à 125 € par demandeur. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

29. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel d'activités - Année 2020 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Commission locale pour l'énergie, concernant l'année 2020.

Prise de connaissance

ENVIRONNEMENT

30. Convention de collaboration avec le H.I.T. pour la gestion des cours d'eau non navigables - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'adhésion de la Ville de Binche à la convention de collaboration avec le H.I.T., pour la gestion des cours d'eau non navigables.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

31. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 février 2021 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 09 février 2021.

Mr Piret indique un accord et remercie par rapport à la précision relative à son intervention sur l'Asbl Amis de Binche Culture.

Accord à l'unanimité sans remarque

Divers :

M. Ferrari demande de faire le point par rapport à la situation de la gare et de la vaccination à Binche.

M. Piret indique que lors d'une réunion « Carnaval » avec les Chefs de groupe, il avait été indiqué que la Ville de Binche, en accord avec la Zone de Police, adopterait une attitude très préventive par rapport à l'organisation des festivités, de sorte qu'aucune difficulté ne soit rencontrée et aucun débordement ne soit à déplorer dans le contexte actuel. Néanmoins, il a constaté que la décoration devant l'Hôtel de Ville était si forte que les gens ne quittaient plus la Grand-Place, ce qui a occasionné des rassemblements sur celle-ci. Des personnes sont restées en nombre pendant plusieurs heures, cela a suscité une intervention de plus en plus importante de la Police, le Mardi gras. Ceci est dommageable et il comprend la frustration des Binchois face à l'annulation du Carnaval mais il estime que cette initiative de la Ville de Binche a pu avoir un effet pervers.

Par rapport à la première question de M. Ferrari et relativement à la SNCB, M. Devin indique qu'une réunion s'est tenue le 19 mars à 8h00, avec la Responsable des Relations Publiques et le Directeur adjoint Gare de la SNCB. Cette réunion a permis de préciser les décisions prises au niveau de la SNCB et les orientations à venir par rapport à la gare. Lors de celle-ci, il a été confirmé qu'il n'y aurait plus aucuns guichets au niveau de la gare de Binche, dès lors que cette décision était ferme et définitive. Une visite de la gare sera organisée dans les prochains jours et avec le même groupe de travail. Aujourd'hui, l'infrastructure est occupée par le « Caméra Club Binchois » qui dispose d'une concession jusqu'en 2022. La SNCB souhaite avoir des propositions de partenariat pour lesquelles les institutions publiques seront privilégiées. S'il n'y a pas de dossiers d'Institutions publiques, des partenaires privés ou des Asbl pourront également déposer des dossiers afin d'avoir une occupation des sites. M. Devin rappelle que la SNCB a investi 1.800.000 EUR au niveau du bâtiment pour sa restauration et qu'en fonction du type de contrat d'occupation qui sera noué avec la SNCB, le niveau d'engagement du partenaire sera différent s'il s'agit d'un bail emphytéotique. A l'époque, il avait été question d'y implanter une bibliothèque et ce type de dossier fait sens. Aussi, des Asbl ou encore des partenaires privés ont pu marquer un intérêt pour une implantation sur ce site. Par rapport au site de vaccination, 2^{ème} question de M. Ferrari, M. Devin précise que la Ville de Binche a pris ses responsabilités pour la mise en place d'un Centre de vaccination et a, en ce sens, mis à disposition le Kursaal, à titre gratuit, afin d'y développer un tel site à Binche, ce qui constitue un service très utile pour les Binchois et les habitants des communes limitrophes.

Sur une accélération du rythme de vaccination, M. Devin estime qu'il faut avoir l'humilité de dire qu'il n'y a pas de gestion du Centre par la Ville de Binche, qui se limite à mettre à disposition le site. On est loin des capacités maximales et compte tenu des livraisons de vaccins qui sont constatées et des inquiétudes liées au vaccin Astrazeneca, également. Relativement à la question de M. Piret sur le Mardi gras, M. Devin indique que beaucoup de citoyens se sont plaints qu'aucun feu d'artifice et aucun air de musique n'ont été joués durant ce Mardi gras. M. Devin a par ailleurs constaté que dans d'autres communes, les Bourgmestres ont dansés devant des batteries ou ont autorisés des airs sur l'espace public. A Binche, nous étions bien conscients des enjeux et aucune autorisation n'a été accordée pour une occupation de l'espace public à cette occasion et cela a été un réel crève-cœur. Dans la sphère publique, il n'y a aucun tambour parce que l'ADF a estimé que cela n'était pas opportun. Si des airs de musique avaient été joués sur le domaine public, il y aurait eu des rassemblements importants. Chacun vit les choses à sa façon et la mission de la Ville de Binche était de gérer l'espace public à l'occasion de ces jours gras. Une demande de l'ADF a été formulée à la Ville pour la remise de chèques aux louageurs sur la Grand Place mais cette remise de chèques a été organisée dans la cour du musée et non sur la Grand Place. M Piret a dû constater qu'aucune photo du Bourgmestre n'a été faite devant les décorations ou ailleurs durant ces jours gras. La Ville de Binche et M. Devin, ont fait en sorte qu'un hommage soit néanmoins porté aux festivités carnavalesques, le jour gras à Binche et dans les entités et ce avec l'installation de décor. M. Devin termine en indiquant que l'Hôtel de Ville a été fermé tôt, finalement à 20h00 plus tôt qu'à 22h00. Il estime que l'on a fait au mieux afin de rester dans la symbolique, en gérant ces jours gras, avec conscience et les meilleures dispositions possibles et cela, dans un contexte de Covid.

La séance est levée.

Séance du Conseil du 25 mars 2021 à 19h30

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
32	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 4 périodes par semaine à partir du 2 septembre 2019 - Ratification	Ens
33	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Maîtresse de religion catholique à titre définitif - Prolongation du congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutique du 1er mars 2020 au 30 juin 2020 inclus - Ratification	Ens
34	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Maîtresse de religion catholique à titre définitif - Prolongation du congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutique du 1er septembre 2020 au 28 février 2021 inclus - Ratification	Ens
35	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 9 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020 - Ratification	Ens
36	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une maîtresse de psychomotricité à titre définitif du 15 septembre 2020 au 13 septembre 2021 inclus et à raison de 2 périodes par semaine - Ratification	Ens
37	Enseignement maternel et primaire - Année scolaire 2020/2021- Désignation d'un instituteur chargé des cours en immersion linguistique en anglais à titre temporaire à raison de 13 périodes par semaine en qualité d'instituteur maternel et 12 périodes par semaine en qualité d'instituteur primaire à partir du 1er septembre 2020 - Ratification	Ens
38	Enseignement maternel et primaire - Année scolaire 2020/2021 - Démission d'un instituteur chargé des cours en immersion linguistique en anglais à titre temporaire à raison de 13 périodes par semaine en qualité d'instituteur maternel et 12 périodes par semaine en qualité d'instituteur primaire à partir du 15 décembre 2020 - Ratification	Ens
39	Enseignement fondamental - Direction - Année scolaire	Ens

	2020/2021 - Binche 4 - Évaluation d'une directrice stagiaire au terme de sa première année de stage	
40	Enseignement fondamental - Direction - Année scolaire 2020/2021 - Binche 5 - Évaluation d'une directrice stagiaire au terme de sa deuxième année de stage	Ens
41	Enseignement fondamental - Direction - Binche 5 - Nomination à titre définitif d'une directrice de l'école communale fondamentale Binche 5	Ens